

2024 DAC 452 Subventions (11.500 euros) à quatre structures organisant des actions en lien avec le secteur littéraire et signature d'une convention : Le Petit Ney, Les carnets du passage, Les mille-feuilles, L'Autre livre et signature d'une convention avec Le Petit Ney

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de Subventions distinctes à ces quatre structures : Le Petit Ney, Les carnets du passage, Les Mille-feuilles, L'Autre livre ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney 10, Avenue de la porte Montmartre- 75018 Paris. 10506/ 2024_01621/Siret : 40287922500033.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention jointe en annexe au présent projet de délibération.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Les carnets du passage 33, Rue Maurice Ripoché - 75014 PARIS 2024_00636/ 192573 Siret : 84532191800011

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Les Mille-feuilles 26 rue Saint Louis en l'Île -75004 Paris. 2024_11621/ 35941 Siret : 53999978900016

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros à l'association l'Autre Livre, 5, rue Perrée -75003 Paris. 2024_08100/ 37482. Siret : 49145578800035

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.